

Déclaration de la CGT

Il y a un peu plus d'un an, le 12 octobre 2009, 1400 travailleurs sans papiers, rejoints peu après par plusieurs milliers d'autres, engageaient pour leurs droits, la grève la plus importante que l'on ait connue dans l'histoire sociale récente de notre pays de la part de salariés contraints à des situations de travail ultra-flexibles et bien souvent ultra-précaires.

Après bien des atermoiements et tergiversations, le gouvernement ouvrait le 14 mai 2010 des négociations avec les organisations syndicales et publiait le 18 juin 2010 un texte dit « addendum », définissant des critères objectifs de régularisation, valables quels que soient le département et l'entreprise, garantissant l'égalité de traitement entre salariés.

Ce texte a été apprécié comme une « avancée significative » par la Cgt et les dix autres organisations syndicales et associations engagées aux côtés des travailleurs sans papiers en lutte. Les engagements du gouvernement n'ont pas été respectés.

Suite aux engagements pris par le gouvernement les 18 et 24 juin, les piquets de grève ont tous été levés.

Quatre mois après, sur les premiers 1800 dossiers déposés par les organisations de la Cgt, seulement 58 d'entre eux ont été suivis d'un titre de séjour (autorisation provisoire de travail, récépissé ou carte de séjour « salarié »).

Aujourd'hui, nous ne pouvons donc que constater que les engagements pris par le gouvernement, ne sont toujours pas tenus.

C'est cette situation inacceptable qui a entraîné l'occupation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Porte Dorée à Paris) par plus de 500 travailleurs en lutte le 7 octobre 2010, réponse légitime et obligée à ceux qui voudraient « jouer » avec le mouvement social. Cette occupation se poursuit jour et nuit.

L'emploi de travailleurs-es sans titre de séjour est une réalité dans de nombreuses branches économiques. Ils-elles ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne veut faire dans les conditions qu'ils-elles étaient contraints d'accepter.

Il ne sert à rien de vouloir fermer administrativement les entreprises qui emploient ces salariés-ées, sauf à chercher à accroître le travail non déclaré comme cela s'est déjà produit avec l'application du décret du 1er juillet 2007.

La CGT ne permettra pas que le moins disant social s'installe en France : Aucun salarié, d'où qu'il vienne et quelle que soit la façon dont il est arrivé, ne doit être payé en dessous du smic horaire, aucun salarié ne doit être contraint au travail « au noir ». Aucun salarié ne doit être exclu du statut de salarié.

Après deux rencontres avec les ministères de l'immigration et du travail, les 7 et 11 octobre 2010, il est plus que temps que le gouvernement trouve la méthode et les moyens de respecter ses engagements.

Montreuil, le 14 octobre 2010.